

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



[www.assemblee-afe.fr](http://www.assemblee-afe.fr)

Pékin, le 3 octobre 2012

Monsieur le Consul Général,

FRANCIS NIZET

CONSEILLER ELU A  
L'ASSEMBLEE DES  
FRANCAIS DE  
L'ETRANGER

Vice-Président de la  
Commission des  
Affaires Culturelles, de  
l'Enseignement et de  
l'Audiovisuel

La réunion de la seconde commission locale des bourses qui va se tenir ce jeudi 4 octobre au Consulat de Hong Kong revêt une importance toute particulière avec la suppression de la mesure de prise en charge (PEC) au mois de juillet dernier alors que 79 parents d'élèves avaient instruit un dossier de demande de prise en charge des frais de scolarité au Lycée Français International de Hong Kong pour une aide moyenne de 7008 euros par enfant.

La Ministre des Français de l'Etranger, Hélène Conway, a su rassurer les parents d'élèves concernés en déclarant, je cite : « *qu'aucun enfant ne serait déscolarisé en raison de la suppression de la PEC* ». D'autre part, un télégramme explicite envoyé aux postes par l'AEFE précise dans son point II que :

*« Cette suppression, qui intervient sans préavis important, doit être accompagnée d'un examen particulier de la situation des familles qui pourraient rencontrer des difficultés financières. A cette fin, je vous remercie de mener un travail d'identification au cas par cas et d'inviter les familles répertoriées à déposer sans délai un dossier de bourses scolaires devant la seconde commission locale. Toute l'attention nécessaire devra être portée à l'instruction de ces nouveaux dossiers dans le respect des instructions sur les bourses afin d'éviter que ces familles ne rencontrent des difficultés financières. Par ailleurs, il est demandé aux postes de faire remonter par TD à l'AEFE d'ici fin septembre 2012 les estimations sur les dossiers (nombre, montant des bourses susceptibles d'être accordées) présentés par les familles touchées par la suppression de la PEC. »*

Je ne doute pas que ce travail exhaustif d'identification a pu être mené à Hong Kong et je vous demande, en tant que membre de droit de la commission avec voix délibérative, de bien vouloir présenter à la CLB ce bilan de façon à pointer les 79 élèves un à un et à détailler leur situation à cette rentrée et les solutions proposées à la plupart d'entre eux.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que le système d'octroi des bourses scolaires devrait être profondément réformé dans les prochaines semaines avec les réunions extraordinaires de la Commission nationale des Bourses les 10 et 22 octobre prochains à Paris et que les services de la DFAE et de l'AEFE travaillent actuellement à l'élaboration de nouveaux modèles. Ceux-ci intègrent les réponses aux défauts bien identifiés du mécanisme actuel afin de permettre une distribution plus juste des aides à la scolarité. Il me paraît opportun que la commission locale à Hong Kong identifie en séance les points d'amélioration du calcul des bourses dans le contexte du ressort de la population française concernée à Hong Kong.

Enfin et pour finir, il me semble important de respecter scrupuleusement le décret n° 91-833 du 30 août 1991, art. 4 définissant la composition de la CLB ainsi que les procédures de vote.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Consul Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Francis NIZET

**Monsieur Arnaud Barthélémy**  
**Consul Général de France à Hong Kong**